

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 18 JUIN 2014

Une fin d'année pleine d'enjeux !



.Alors que les discussions reprennent le 17 Juin, dans le cadre du GT 14, sur la formation, le recrutement et la carrière des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, la mobilisation ne faiblit pas.

Dans les académies, avec le SNES-FSU, nos collègues continuent à se battre pied à pied pour empêcher les fermetures de CIO (voir page 3).

Au niveau national, le SNES intervient sans relâche pour obtenir le respect des engagements pris lors des premières réunions du GT 14 sur nos missions et sur la question du SPRO.

Ainsi la première version de la circulaire de rentrée concernant nos services était inacceptable. Les interventions du SNES ont permis une amélioration notable sur les priorités des CIO, qui sont bien leurs missions en direction du public scolaire et universitaire et non les partenariats dans le SPRO, le respect de la spécificité des publics et la place des copsy et directeurs de CIO dans la « refondation de l'orientation », transférée aux enseignants dans la première version.

Lors de l'audience accordée au SNES par le cabinet du Ministre le 27 Mai, a été confirmée l'annonce de mesures sur la mise en place du SPRO lors de la conférence sociale de Juillet, où les questions d'insertion professionnelle seront abordées en présence de B. Hamon.

Des discussions avec l'ARF sont en cours. Le SNES a demandé que les organisations syndicales y soient associées et a dénoncé, preuves à l'appui (cf bilan SNES sur les expérimentations), les tentatives de plusieurs régions de ne pas respecter les textes de loi. Une convention type devrait être proposée à la discussion en Septembre. Nous sommes également intervenus pour que les bases ne soient pas celle de la « charte » actuelle et que soient rappelés aux recteurs que les engagements pris au niveau national devaient être respectés dans les académies, notamment sur les fermetures de CIO.

Le SNES portera également le 17 Juin ses revendications d'accès à la hors classe pour les copsy et d'amélioration indiciaire pour les directeurs ainsi que l'augmentation significative des recrutements (voir Compte rendu de l'audience

(lire le compte rendu : <http://www.snes.edu/Audience-avec-Monsieur-Sere.html>

2 JUIN 2014

Sommaire :

- *SPRO: Précipitations dans les académies!*
- *Contre les fermetures de CIO, mobilisations sur le terrain*
- *2ème colloque des psychologues: C'est bien parti !*



***Rien ne se fera sans les personnels!
Prenons le temps de discuter !***

SPRO: Une précipitation de mauvaise augure dans les régions !

Alors que les expérimentations étaient prévues sur l'année 2013-2014, plusieurs régions se mobilisent brusquement aujourd'hui pour faire signer aux recteurs des conventions engageant nos services.



Or ces conventions s'établissent sur la base de la « charte de préfiguration du SPRO » signée par l'ARF et quatre Ministères en septembre 2013 et dont le SNES avait dénoncé le contenu (non respect de la spécificité des publics, volonté de « professionnaliser » les acteurs, de « mutualiser » les outils et les pratiques..).

Depuis, la loi sur la formation professionnelle du 5 Mars 14 a été adoptée. Elle fixe de manière claire les responsabilités de l'état et de la région sur les différents publics, pourtant certains exécutifs régionaux ont du mal à l'intégrer !

En Rhône-Alpes, en Poitou-Charentes, en Bretagne, dans la région Centre, on peut constater que la lecture de la loi relève d'interprétations très libres !

En Poitou-Charentes, la région se mêle du PIODMEP et de l'éducation à l'orientation. Elle prévoit même de demander aux CIO et missions locales de procéder à l'affectation des élèves pour combattre le décrochage et veut transformer les copsy en sergents recruteurs pour l'apprentissage !

En Rhône Alpes et en Bretagne, des référentiels métiers sont élaborés qui seraient la référence pour tous ceux qui interviendraient dans le SPRO, du premier accueil à l'accompagnement en passant par le conseil ! Peu importe que certains personnels soient des fonctionnaires et aient un statut et des missions !

Quant à la Région Centre, elle entretient une confusion voulue entre le SPRO et le Conseil en évolution professionnelle et propose à la signature du Recteur, un cahier des charges rédigé de manière unilatérale, là où la loi prévoit une convention, élaborée conjointement !

Il faut attribuer une mention spéciale à la Bretagne qui s'est donnée -excusez du peu- la mission de redéfinir « les CIO du XXIème siècle » (appellation et missions !) indépendamment des travaux du GT 14 !

Tous ces projets sont inacceptables et le SNES et la FSU interviennent pour les faire modifier.

En Décembre 2014, la charte de préfiguration du SPRO aura vécue. Un projet de convention type sera élaboré par le MEN et soumis à la concertation dès septembre. Il est donc essentiel que les principes fixés dans la Loi du 5 Mars 2014, nos missions, notre statut et nos conditions d'exercice, soient respectés et que les Recteurs se montrent très prudents dans l'engagement des CIO.

Le SNES est intervenu auprès du cabinet du Ministre pour que ces conseils de base soient rappelés très rapidement et fermement aux recteurs.

Pour toutes informations concernant votre carrière (Mouvements, promotions, conditions de travail..), ou des problèmes particuliers liés aux initiatives rectorales ou régionales, contactez le SNES au 01 40 63 29 20 le mercredi ou le jeudi ou adressez nous un mail à cio@sned.edu.

Vous pouvez également joindre les responsables académiques Copsy et DCIO en contactant les sections académiques du SNES-FSU.

Poursuivre notre bataille pour défendre le service public d'orientation de l'éducation nationale !

Parallèlement à la mise en place du SPRO, les projets de restructuration du réseau des CIO se poursuivent, parfois d'ailleurs dans les mêmes académies.

A Rennes par exemple, le Recteur semble prendre la même liberté d'interprétation des demandes ministérielles qu'avec la loi sur la formation professionnelle. En dépit des préconisations du MEN sur la nécessité de ne pas prendre en compte uniquement l'échelle du bassin pour l'implantation des CIO mais de tenir compte des districts, de l'accessibilité sur les territoires, le Recteur considère que l'espace territorial pertinent pour l'implantation d'un CIO serait le bassin qui est en cohérence avec l'offre de formation. Si cette hypothèse était retenue, cela réduirait pour moitié le nombre de CIO sur l'académie ! Avant même que les discussions ministérielles ne soient terminées et les consultations locales engagées, il est déjà prévu de « missionner » les DCIO qui n'auraient plus de CIO ! Une campagne d'information des élus et des parents est lancée.

A Marseille, les plans de restructuration des CIO de Marseille-ville qui sont totalement en dehors des recommandations du MEN (fermeture de deux CIO, dont un CIO d'état, alors que le CG ne se désengage pas) ont du plomb dans l'aile. Le projet de relogement du CIO Centre, issu de la fusion des CIO 1 et 3A, s'effondre car le premier lieu d'hébergement imaginé par le Rectorat va être vendu par les domaines ! Les collègues sont donc pour le moment sans domicile pour la rentrée !

A Rouen, c'est avec les enseignants et les parents que nos collègues organisent des comités d'accueil pour protester contre les déménagements prévus et empêchent la venue des services en charge de leur organisation. A Bernay, Dieppe, Eu et Vernon, la mobilisation ne faiblit pas et la couverture médiatique de ces événements rend très populaire le combat contre la déstructuration du Service Public d'Orientation de l'EN. Pourtant le Rectorat s'enferme dans un schéma inapproprié de fusions et prétend définir du haut les répartitions de secteur sans aucune connaissance du terrain ! Les Collègues ont exprimé avec beaucoup d'à-propos le sentiment des équipes face à l'entassement promis et leur refus d'être considérés comme des sardines ! <http://cio-academie-rouen.over-blog.com/2014/05/ah-qu-est-ce-qu-on-est-serres-au-fond-de-cette-boite-2.html>

A Orléans-Tours, bien que tous les CIO du 41 soient « labellisés », ce qui aux dires de certains devaient les protéger des fermetures, les projets de déménagement se précisent. Le CIO de Romorantin devrait être relogé au Lycée C. de France en 2015, avec une entrée indépendante, et celui de Blois au Lycée A. Thierry. Mais quid des budgets de fonctionnements de ces deux CIO ?

Concernant le 45, Le CG avait annoncé par un courrier du 31 Mars à la Rectrice sa volonté de déménager de manière précipitée le CIO d'Orléans-Centre pour des raisons de sécurité. Mais celles-ci n'avaient aucun fondement puisque la commission de sécurité saisie de ce dossier n'a relevé aucun problème ! Le CG a donc admis qu'il devait financer jusqu'à la fin de l'année. Mais ceci semble avoir conduit le Rectorat à anticiper en décidant, sans le reconnaître, la fusion des deux CIO d'Orléans (Orléans centre et Orléans la source).

La bataille continue en direction du Rectorat et du CG pour empêcher ces fusions.

2^{ème} Colloque des psychologues

C'est bien parti ! Le nombre de places maximum est atteint et nous ne pouvons malheureusement plus prendre de nouvelles inscriptions. Un compte rendu des interventions et des débats sera disponible sur le site du SNES. Ils promettent d'être riches et nous serviront de base pour défendre encore davantage notre métier.

